

Mardi 23 avril 2024

Communiqué de Presse

Le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF)

s'est réuni à la préfecture des Bouches-du-Rhône le 5 avril 2024

Le CODAF est l'instance départementale chargée de lutter de manière coordonnée contre les fraudes aux finances publiques, les fraudes sociales et le travail illégal. A ce titre, elle réunit les services de l'État et les organismes locaux de protection sociale, et organise des actions concertées sur le terrain, ainsi que des échanges d'informations entre les partenaires.

Présidé par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, Christophe Mirmand et le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Marseille, Nicolas Bessone, ce comité a réuni le 5 avril 2024 les représentants de l'ensemble des services départementaux engagés dans la lutte contre les fraudes aux finances publiques (fraude aux prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux, fraude aux prestations sociales, fraudes environnementales).

En mai 2023, Gabriel Attal, Ministre en charge des comptes publics annonçait la mise en œuvre d'un vaste plan de lutte contre les fraudes fiscales, sociales et douanières. Il était prévu le déploiement de plus de moyens pour plus de résultats.

Le 20 mars 2024, le Premier ministre, Gabriel Attal, et le ministre délégué chargé des Comptes publics, Thomas Cazenave, ont présenté un premier bilan très positif du plan de lutte contre les fraudes fiscales, sociales et douanières.

Au plan local, ce comité a été l'occasion de présenter le bilan des actions de l'année 2023, et les priorités et axes de contrôle pour l'année 2024 ont été fixés.

En 2023, 107 opérations de contrôle coordonnées ont été conduites dans le cadre du CODAF et ont porté sur 175 points de contrôle. L'an passé, 40 opérations avaient été menées pour 66 établissements visités.

Ces interventions ont concerné des secteurs variés comme les professionnels de l'automobile, la restauration, l'agriculture ou des chantiers de BTP, et ont généré plus de 155 millions de reprise de droits éludés ou de pénalités.

Une affaire, diligentée dans le domaine du soutien aux cultures, issue d'une intervention conjointe en flagrance de l'URSSAF PACA, de la police et de la MSA représente à elle seule un rehaussement de plus de 143 millions d'euros.

Cette opération exceptionnelle ne doit pas occulter des résultats financiers par ailleurs exceptionnels comptabilisés en 2023, avec plus de 12 millions d'euros de reprise ou de pénalités, affichant une progression de plus de 20 % par rapport à l'année précédente.

Les matchs de la coupe de monde de rugby organisés à Marseille à l'automne 2023 ont par exemple donné lieu à des interventions sur site qui ont permis de mettre en lumière des agissements en contravention avec la législation sur le travail et des ventes d'articles contrefaits.

Au cours de l'année 2023, le CODAF des Bouches-du-Rhône c'est :

- **175 établissements visités** au cours d'une opération coordonnée,
- **350 signalements** ayant généré un rappel de droits ou de cotisation,
- **205 264 868 €** de droits et de pénalités,
- **Une affaire hors norme** de l'URSSAF PACA (143 M€),
- **62 054 722 €** de rappels hors affaire exceptionnelle

Parallèlement, les 350 signalements recensés en 2023 entre partenaires ont été à la source d'opérations de contrôle fiscal ou des contrôles de l'URSSAF, et ont permis de rappeler près 50 millions euros de droits et de majorations. Dès que cela s'est avéré pertinent, le dépôt d'une plainte auprès des Parquets des tribunaux judiciaires de Marseille, d'Aix-en-Provence ou de Tarascon a été effectuée.

L'année 2024 a démarré sur les mêmes bases, et la lutte contre les fraudes fiscales, sociales et douanière mobilisera cette année encore tous les services de l'État et des organismes de protection sociale.

Quelques axes suivis en 2024 par le CODAF des Bouches-du-Rhône :

- le travail illégal,
- le trafic de déchets,
- la fraude aux immatriculations de véhicules,
- les réseaux d'exploitation des étrangers en situation irrégulière en France,
- les fraudes autour des épreuves des Jeux Olympiques 2024.

Les actions récurrentes menées par le CODAF des Bouches du Rhône contre le travail illégal, la fraude documentaire, le blanchiment d'argent ou par exemple le trafic illégal de déchets, vont être complétées en 2024 par des axes prioritaires locaux telles que la lutte contre les filières d'exploitation par le travail des étrangers en situation irrégulière, ainsi que la préparation des Jeux Olympiques 2024.